

1.

Débitrice:

Agence Schneider Sàrl, Vieille Ville 32,
2525 Le Landeron
2.

Délai pour contester l'état de collocation:

20 jours après
la publication
3.

Délai pour contester l'inventaire:

10 jours après la publi-
cation
4.

Remarques:

But: prestations, services et conseils dans le do-
maine de la communication verbale et visuelle.
Dans le même délai de dix jours, les créanciers peuvent sol-
liciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet
des revendications de propriété reconnues fondées par l'ad-
ministration de la faillite (Art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de
procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront
définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

(00195635)